



FRASNES-LEZ-ANVAING
DEVELOPPEMENT RURAL
PCDR 2000-2010
PCDR 2016-2026
RAPPORT ANNUEL 2020

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés – PCDR 2000-2010

Sans objet

2. Tableau des projets encore en cours – PCDR 2000-2010

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Moyen terme	2.2.2.04	Construction de la Maison de village d'Oeudeghien	536.000€	SPW– DR	Projet terminé
Moyen terme	2.2.2.02	La Maison de village d'Hacquegnies	476.000€	SPW – DR	Travaux en cours
Court terme	1.2.1.18	Place de l'Eglise de Frasnes-lez-Buissenal	1.150.000€	SPW – DGO4	Travaux terminés
Long terme	2.2.1.03	Création de l'espace culturel (le Palace) Projet de logements publics	1.500.000€	SWL Commune Privés	Travaux terminés

3. Tableau des projets en attente – PCDR 2000-2010

Sans objet

4. Tableau des projets abandonnés – PCDR 2000-2010

Sans objet

5. Tableau des projets– PCDR 2016-2026

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Court terme	1	Créer la maison rurale – La Cigale	1.421.750€	SPW – DR FWB	Stade projet
Court terme	2	Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins – connecter FLB au pôle rural	315.302€	SPW – DR	
Court terme	3	Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins – aménager un pôle d'accueil		Commune/IDETA	structure d'accueil comprise dans le projet global (en cours de réflexion)
Court terme	4	Revitaliser les cœurs de village et abords – Place d'Oeudeghien	858.095€	SPW – DR	Convention faisabilité 2018 – stade avant-projet
Court terme	5	Favoriser l'utilisation quotidienne du vélo – créer un réseau de déplacement lent sécurisé	722.775€	DGO1 – DGO4	
Court terme	6	Créer un parking de covoiturage	550.818€	DGO1 SOFICO	Projet terminé et opérationnel

Court terme	7	Réseau de mobilité douce – créer une voie verte (ligne 86) – 1^{er} tronçon	100.000€ 200.000€	(SPW -DGO1) Commune	Appel à projet Mobilité douce 2018- projet en cours
		2^{ème} tronçon	404.182€	SPW - DR	Demande de convention 2021
Court terme	Addendum	Réhabilitation de la salle du village d’Herquegies en espace citoyen	497.794€	SPW - DR	Convention faisabilité 2019-A – stade avant-projet
Moyen terme	1	Construire le hall relais agricole			Dossier appel à projet réintroduit en 2018 non retenu
Moyen terme	2	Revitaliser les cœurs de village et abords – Place de Buissenal			
Moyen terme	3	Créer une structure d’accueil pour le coworking	100.000€	Appel à projet CoWallonia	Projet terminé.
Moyen terme	4	Développer l’agroforesterie sur le territoire frasnois			
Moyen terme	5	Réseau de mobilité douce – Aménager ponctuellement les sentiers			
Moyen terme	6	Développer le logement pour jeunes couples			
Moyen terme	7	Développer le logement intergénérationnel			
Moyen terme	8	Favoriser le sport par la création d’aires de jeux de plein air			

Moyen terme	9	Restaurer la salle « Tuttur et Julia »- sanitaires	85.000€	Commune	Projet terminé
Moyen terme	10	Pérenniser les collaborations Nord/Sud existantes	3000€ tous les 2 ans	Asbl Vanakkam -	Délégation de jeunes frasnois en Inde
Moyen terme	11	Réseau de mobilité douce – Développer un réseau de liaisons lentes et sécurisées		RW - Commune	Appel à projet « Wallonie cyclable » 2021 – dossier retenu
Moyen terme	12	Créer une maison de village à Montroeuil-au-bois	948.733€	SPW - DR	Demande de convention - faisabilité 2021
Long terme	1	Restructurer le réseau viaire			
Long terme	2	Réseau de mobilité douce – aménager un tronçon de l'ancienne ligne de tram			
Long terme	3	Sécuriser la traversée du village de Watripont			
Long terme	4	Etudier le potentiel en énergies renouvelables du territoire			
Long terme	5	Créer une unité d'énergie verte			
Long terme	6	Développer la filière bois-énergie			
Long terme	7	Aménager les portes d'entrées de l'entité			
Long terme	8	Augmenter la capacité d'accueil des tout-petits			
Long terme	9	Créer un lieu de la mémoire			
Long terme	10	Créer une maison de village à Saint- Sauveur			
Long terme	11	Créer une maison de village à Moustier			
Long terme	12	Promouvoir le sport pour tous : créer de nouvelles infrastructures sportives			

Long terme	13	Revitaliser les cœurs de village et abords – Place de Wattripont			
------------	----	---	--	--	--

5. Initiatives et actions menées par la commune en 2020

Cellule énergétique – convention des Maires

- ✚ Contrôle du respect de la réglementation sur la performance énergétique sur tous les permis d'urbanismes déposés à l'administration communale.
- ✚ Sensibilisation du personnel communal aux économies d'énergie et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- ✚ Sensibilisation des écoles communales aux économies d'énergie et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- ✚ Encouragement au déplacement à vélo entre le domicile et le lieu de travail pour le personnel communal en octroyant un défraiement pour les kilomètres parcourus (estimation de 2 600 km parcourus par les membres de l'administration en 2020).
- ✚ Information aux citoyens par un « guichet d'information » de première ligne envers les habitants de la commune. Une permanence en soirée a lieu jusque 20h00.
- ✚ Information aux citoyens via le bulletin communal et le site internet de la commune sur tout ce qui se rapporte à l'énergie (les audits énergétiques, les primes, l'isolation de sa toiture, l'installation des panneaux solaires thermiques, ...)
- ✚ Promotion des énergies renouvelables, notamment par le biais d'une prime communale complémentaire à celle de la région pour les installations de boiler solaire.
- ✚ Réduction des consommations électriques en éclairage public par le remplacement de l'éclairage par du LED et en supprimant des lampes non essentielles.
- ✚ Monitoring de l'énergie sur 10 bâtiments communaux et gestion day to day (suivi des alertes, ce qui permet de réagir rapidement)
- ✚ Réunion citoyenne CoLéco en vue de créer une dynamique locale d'autoconsommation collective par le biais de communautés énergétiques qui produisent et consomment ensemble une énergie locale durable, générée par des panneaux photovoltaïques qui seront déployés sur des bâtiments publics d'un quartier.
- ✚ Acquisition de deux véhicules CNG suite à l'appel à projets « verdissement des flottes de véhicules des pouvoirs locaux ».
- ✚ Elaboration et affichage du Certificat de Performance Energétique Bâtiment Public pour l'Hôtel de Ville et la Bibliothèque communale.
- ✚ Adhésion de la commune à la convention des Maires pour l'énergie et le climat qui vise à réduire d'au moins 40% les émissions de CO² d'ici à 2030 et à renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.
- ✚ Réponse à l'appel à projet POLLEC 2020, visant à obtenir une subvention couvrant une partie du coût des ressources humaines internes à la commune pour deux années de recrutement d'un mi-temps et une subvention couvrant une partie des investissements ayant trait à la consommation ou la production d'énergie, soit sur les modes de déplacement, soit sur les questions d'adaptation aux changements climatiques.

✚ Adhésion de la commune à la plateforme NEOVIA qui a pour but de financer, continuer et exploiter des projets transversaux comme : l'installation de panneaux photovoltaïques, l'installation de Slowfill CNG ou encore le remplacement de chaudière au mazout en chaudière à plaquettes.

✚ Principaux résultats en chiffres

Grâce à l'installation des panneaux **photovoltaïques** sur les bâtiments communaux d'une puissance de 74,7 Kwc, **501887 Kwh** d'électricité verte ont été produit et **59 tonnes d'émission de CO2** ont été évitées (0,1169543 ktCO2/Gwh).

Les panneaux **solaires thermiques** installés sur les halls sportifs ont produit **134841 Kwh** pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire et **35 tonnes d'émission de CO2** évitées. (0,2613963 ktCO2/Gwh).

Pour donner l'**exemple**, le Conseiller en énergie a déjà parcouru (depuis 2008) **14598 Km en vélo** de son domicile à son lieu de travail et **2,7 tonnes d'émission** de CO2 évitées. (0,2602187ktCO2/Gwh).

En éclairage public, la consommation électrique a diminué de **68241 Kwh** soit **8 tonnes d'émission de CO2 évitées**.

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2000 terminé	PCDR classique	a) Aménagement de la place de St Sauveur b) Acquisition de la futur Maison de Village de Dergneau	Requalifier et valoriser le cadre de vie par l'aménagement du cœur du village et des abords	566.664€ 160.279,13€ (accord du Ministre 15.03.02 et paiement 11.07.02)

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2001 terminé	PCDR classique	Aménagement de la place d'Hacquegnies	Requalifier et valoriser le cœur du village par des aménagements adaptés aux besoins des citoyens	120.000€

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2002 terminé	PCDR classique	Aménagement de la place de Forest	Requalifier et valoriser l'espace public jouxtant la salle polyvalente. Améliorer la sécurité des lieux	216.000€

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2002 terminé	PCDR classique Phasing out Objectif 1	Aménagement de la Maison de village de Dergneau et abords	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	FEOGA 50% : 217.514,18€ DR 40% : 174.011,34€

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2003 terminé	PCDR classique	Aménagement de la Maison de village d'Anvaing	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	400.000€

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2004 terminé	PCDR classique Addenda	Aménagement de la Maison de village d'Arc et abords	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	535.200€ + avenant 42.055,8€

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2005 terminé	PCDR classique	Aménagement de la place de Moustier	Requalifier et valoriser les 2 cœurs du village	DR - 599.300€ + DGO3 – Direction Espaces verts : 45.500€ Avenant : 144.700€

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2008 Visa	PCDR classique	Construction de la Maison de village d'Oeudeghien	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	428.800€
		Etats d'avancement physique du projet		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		04.09.09
		Approbation de l'avant-projet par le CC		14.06.10 et 26.12.12
		Approbation de l'avant-projet par la RW		12.11.13
		Approbation du projet par le CC		03.03.14
		Approbation du projet par le Ministre		09.01.15
		Adjudication		07.07.17
		Promesse ferme du Ministre		05.12.17
		Début des travaux		19.03.18
		Réception provisoire		10.05.19
		Décompte final (par le collège)		12.08.19
		Réception définitive		30.09.20
		Etat d'avancement financier du projet		Montant :
		Montant conventionné à 100%		794.409€
		Montant du subside plafonné		428.800€ + 125.500€ = 554.300€
		Nombre de jours prestés		202

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2010 Visa 10/36703 Avenant 20/11911	PCDR classique	Construction de la Maison de village d'Hacquegnies	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	Montant plafonné à 419.542,36€ (montant de l'avenant 49.942,36€)
		Etats d'avancement physique du projet		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		14.03.11
		Approbation de l'avant-projet par le CC		06.05.13
		Approbation de l'avant-projet par la RW		05.08.13
		Approbation du projet par le CC		08.07.14
		Approbation du projet par le Ministre		14.09.15
		Adjudication		28.02.18
		Promesse ferme du Ministre		08.04.20
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant :
		Montant conventionné à 100%		561.884,70€
		Montant du subside plafonné		
		Nombre de jours prestés		

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
Convention faisabilité 2017 Visa 17/18211	PCDR /A21L	Créer la maison rurale « la Cigale »	Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnois	905.500€
		Etats d'avancement physique du projet		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		25.05.18
		Approbation de l'avant-projet par le CC		23.09.19
		Approbation de l'avant-projet par la RW		11.02.20
		Approbation du projet par le CC		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication		
		Promesse ferme du Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant :
		Montant conventionné à 100%		1.511.000€
		Montant du subside plafonné		
		Nombre de jours prestés		

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
Convention faisabilité 2018-B Visa	PCDR /A21L	Revitaliser la Place d'Oeudeghien	Défi n°1 – Objectif 1.1 : Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activités locaux	479.047,85€
		Etats d'avancement physique du projet		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		16.12.2019
		Approbation de l'avant-projet par le CC		
		Approbation de l'avant-projet par la RW		
		Approbation du projet par le CC		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication		
		Promesse ferme du Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant :
		Montant conventionné à 100%		858.095,70€
		Montant du subside		
		Nombre de jours prestés		

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
Convention faisabilité 2019-A Visa 19/13395	PCDR /A21LAddendum	Réhabilitation de la salle d'Herquegies en espace citoyen	Objectif 1.1 : Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activités locaux Objectif 2.3 : Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale. Objectif 2.4 : Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnois	398.235,20€
		Etats d'avancement physique du projet		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		25.11.2019
		Approbation de l'avant-projet par le CC		
		Approbation de l'avant-projet par la RW		
		Approbation du projet par le CC		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication		
		Promesse ferme du Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant :
		Montant conventionné à 100%		497.794€
		Montant du subside		
		Nombre de jours prestés		

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final
				Montant et date d'approbation
2002	PCDR classique Phasing out -Objectif 1	Aménagement de la Maison de village de Dergneau et abords	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	19.576,27€ le 07.12.07

Ce projet ayant plus de 10 ans, il n'est plus soumis à la réglementation comptable.

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant et date d'approbation	
2003	PCDR classique	Aménagement de la Maison de village d'Anvaing	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	4.246,74€ le 29.07.11	
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ? la commune a cédé la gestion à une ASBL				Oui	Non
Si le patrimoine est loué¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			Sans objet – constitution d'une asbl		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : locations, cotisations, sponsor, évènements			Montant annuel	Non communiqué au 01/05/21
Charges liées à l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : eau, électricité, maintenance, redevance, assurances, ...			Montant annuel	idem
Bénéfices = recettes moins charges	Pas de bénéfices en 2018 car achats de mobilier, de matériel et amélioration du système d'éclairage			Montant annuel	idem
Réaffectation des bénéfices	Réparations diverses et remplacement vaisselle cassée				

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant et date d'approbation	
2004	PCDR classique	Aménagement de la Maison de village d'Arc et abords	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	1.197,34€ le 11.01.12	
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ? la commune a cédé la gestion à une ASBL				Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			Sans objet – constitution d'une asbl		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : locations + cotisations + vente boissons			Montant annuel	10.106,76€
Charges liées à l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : eau, électricité, maintenance, redevance, assurances...			Montant annuel	16.142,39€
Bénéfices = recettes moins charges				Montant annuel	-6035,63€
Réaffectation des bénéfices	Déficit dû aux mesures Covid 19				

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant et date d'approbation	
2008	PCDR classique	Construction de Maison de village d'Oeudeghien	Requalifier et renforcer les équipements collectifs		
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ? la commune a cédé la gestion à une ASBL				Oui	Non
Si le patrimoine est loué³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			Sans objet – constitution d'une asbl		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : locations + cotisations			Montant annuel	4.926,25€
Charges liées à l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : eau, électricité, maintenance, redevance, assurances...			Montant annuel	7.019,90€
Bénéfices = recettes moins charges				Montant annuel	-2093,65€
Réaffectation des bénéfices	Déficit dû aux mesures Covid 19				

Réflexion sur l'Opération de développement rural.

La participation citoyenne a été bridée par les mesures sanitaires liées à la pandémie. Deux réunions de CLDR ont toutefois permis aux membres de préparer et d'approuver le rapport annuel 2019, suivre l'état d'avancement des projets en conventions du PCDR précédent (2000-2010).

Ils ont participé à la présentation de l'esquisse de réhabilitation de la salle du village d'Herquegies en espace citoyen et découvert les intentions d'aménagement de la place d'Oeudeghien présentées par le bureau d'architecte.

La CLDR a fait le choix des projets à négocier pour 2021 ; à savoir l'aménagement d'un tronçon de la ligne 86 (complémentaire aux travaux déjà menés par la commune) et la construction d'une Maison de village à Montroeuil-au-Bois.

La commune a introduit un dossier « mobilité » dans le cadre de l'appel à projet « Wallonie Cyclable ».

COMMISSION PATRIMOINE

La commission des patrimoines ne s'est pas réunie en 2020.

PCDN

Une année difficile mais avec tout de même de belles réalisations. On pense notamment aux mangeoires de quartier qui ont vu le jour dans de nombreux villages de l'entité de Frasnes-lez-Anvaing. Le sentier Saint-Nicolas, réhabilité par les élèves de l'école communale d'Oeudeghien, a aussi vu ses abords réaménagés. Enfin, le terrain dit du PCDN, situé le long du chemin d'Ellignies à Anvaing, a connu de lourds travaux : il a été étrépié d'une dizaine de centimètres, quatre noues ont été creusées, des haies ont été plantées et d'autres aménagements sont prévus à l'avenir.

2020 aura aussi été l'année pour amorcer d'autres projets comme celui du fauchage tardif, de la sensibilisation aux batraciens, aux insectes pollinisateurs, ... Le PCDN de Frasnes-lez-Anvaing peut se réjouir d'avoir pu garder de nombreuses forces vives en son sein malgré des réunions en visioconférences et un calendrier incertain.



Etat d'avancement des conventions DR

Convention-exécution 2008 – construction de la **Maison de village d'Oeudeghien**. Projet terminé. En attente du décompte final.

Convention-exécution 2010 – construction de la **Maison de village à Hacquegnies**. Travaux en cours

Convention-faisabilité (2017) - Maison rurale La Cigale – Stade projet.

Convention-faisabilité (2018) – Aménagement de la Place d'Oeudeghien – Désignation de l'auteur de projet le 26 décembre 2019. Stade avant-projet en cours.

Addendum au PCDR – convention-faisabilité (2019) – Réhabilitation de la salle du village d'Herquegies en espace citoyen. Désignation de l'auteur de projet le 25 novembre 2019. Stade avant-projet.

Proposition de d'action à entreprendre en 2021:

Fiche MT 4 : Développer l'agroforesterie sur le territoire frasnois

La CLDR propose de faire une action de sensibilisation auprès des agriculteurs (conférence et visite de projets)

Fiche MT 11 : Réseau de mobilité douce – Développer un réseau de liaisons lentes et sécurisées. Le dossier pour l'appel à projet « Wallonie Cyclable » a été retenu. Plusieurs liaisons seront aménagées dans ce cadre.

ANNEXE 5 - PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DE MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et n° du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoirs subsidants	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Convention 2021	Moyen terme	Créer une maison de village à Montroeuil-au-bois (fiche MT 12)	948.733€	SPW – DR	80% (850.000€)
Convention 2021	Court terme	Réseau de mobilité douce – créer une voie verte sur la ligne 86 (fiche CT7)	Tronçon Blancs arbres – gare de Moustier 404.182€	SPW – DR	80% (850.000€)
Convention 2022	Moyen terme	Développer le logement pour jeunes couples (fiche MT6)	Non déterminé	SPW - DR	60% (850.000€)
Convention 2023	Moyen terme	Développer le logement intergénérationnel (fiche MT7)	Non déterminé	SPW - DR	60% (850.000€)

**Frasnes-lez-Anvaing : Compte rendu de la Commission Locale de
Développement Rural du 12 mars 2020**

Salle du Conseil communal - 19h30

Présents

Mmes Audenaerde Geneviève, Christelle Decaigny, Michelle Roland, Christine Nachtergaele, Chantal Voisin.

Ms Pierre Bourdeaud'huy, Jean-Pierre Calcus, Sébastien Dorchy, Franck Goddefroy, André Houx, Rudy Kielemoes, Georges Mariage.

Mme Brigitte Thienpont – Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés

Mmes Caroline Mercier et Carine De Saint-Martin

Ms Xavier De Theux, Daniel Duquesne, André Duthy, Philippe Flamme, Eric Delaunoy, Franz Colbrant.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 10 décembre 2019;
 - Rapport annuel de la CLDR;
 - Point sur l'avancement des conventions ;
 - Programmation des projets à trois ans ;
 - Divers.
-

1. Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport annuel de la CLDR

Les quatre réunions ont permis aux membres de préparer le rapport annuel et de suivre l'état d'avancement des projets en conventions du PCDR précédent (2000-2010). Ils ont également participé à la présentation de l'avant-projet de la Maison rurale « la Cigale », ainsi qu'aux esquisses de réhabilitation de la salle du village d'Herquegies en espace citoyen et d'aménagement de la place d'Oeudeghien.

La composition de la CLDR a été revue suite aux élections communales de 2018. Seul le quota politique a été modifié. Délibération du Conseil communal du 12 mars 2019.

• COMMISSION PATRIMOINE

La commission des patrimoines a présenté l'exposition sur le thème de « l'école d'autrefois 1900/1970 ». Ce projet a été réalisé grâce à la participation des écoles de l'entité et aux archives des membres de la Commission patrimoine. Plus de 200 personnes ont visité l'exposition. Une seule classe s'est présentée (celle de Dergneau) !



3. Etat d'avancement des projets en convention

➤ Maison de village d'Hacquegies

- Le dossier est passé au GW du 7 mars 2020. La commune attend la signature de la Ministre Tellier pour donner l'ordre de commencer les travaux. Pierre Bourdeaud'huy

et Laurent Louette vont rencontrer l'entrepreneur afin de voir avec lui l'impact du retard sur les prix des matériaux. Les travaux commenceront cette année.

➤ **Maison rurale la Cigale;**

- L'avant-projet a été approuvé le 11 février 2020. L'auteur de projet a introduit la demande de permis d'urbanisme (115 jours calendrier).

Un membre demande des informations sur les essais de sol et l'étude acoustique.

Tout a été fait et les résultats ont été transmis à l'auteur de projet.

NDLR : Extrait de la conclusion de l'étude acoustique réalisée par SGS de Gembloux :

La présente étude acoustique a montré que le bruit généré par les installations fixes du projet respectera la valeur limite de bruit en période nocturne au niveau des riverains les plus proches (< 40 dB(A)), sauf dans le cas où la partie consacrée au rejet d'air vicié est orientée vers le sud.

Afin d'atténuer au maximum l'impact acoustique de ces sources sonores, nous recommandons de diriger la partie la plus bruyante de chaque groupe de ventilation (partie consacrée au rejet d'air vicié) vers le nord pour atténuer l'impact acoustique de ces installations. Dans ce cas, les niveaux de bruits générés par ces installations resteront en dessous (ou égal) à 30 dB(A) au droit des deux habitations riveraines les plus proches et l'impact acoustique de ces installations peut ainsi être considéré comme non significatif.

L'exploitation de la salle est également susceptible de générer du bruit avec la propagation du son/de la musique à travers les murs, les toitures et les ouvertures du futur bâtiment lorsqu'il y aura un événement dans la salle de spectacle. Sur base des caractéristiques des parois/façades de la salle, un niveau de bruit de 95 ou 100 dB(A) à l'intérieur de la salle sera en mesure de générer un dépassement de la valeur de 40 dB(A) en période de nuit au niveau des habitations les plus proches. Pour respecter les valeurs limites au niveau des habitations riveraines en période de nuit, soit le niveau de bruit à l'intérieur de la salle ne devra pas dépasser 90 dB(A), soit une isolation acoustique supplémentaire doit être mise en place au niveau de la toiture, avec l'ajout de la masse à la toiture (densité recommandée de 70 à 80 kg/m²).

Pour les essais de sol, les résultats sont plutôt médiocres ; ci-dessous l'extrait de la synthèse géotechnique :

« Les terrains sont hétérogènes. De plus, jusqu'à environ 6,0 m de profondeur sous le niveau du sol actuel, se trouve une couche présentant plusieurs zones aux caractéristiques mécaniques très faibles et compressibles.

Les tassements prévisibles sont ici trop importants pour que nous puissions conseiller une fondation superficielle, même de type radier dans le cas d'un ouvrage léger et isolé. Le terrain ne se prête pas non plus à un mode de fondation semi-profond de type puits béton.

Un niveau d'eau a été relevé à faible profondeur lors des investigations géotechniques réalisées. Ce paramètre doit être pris en compte lors de la réalisation des fondations (présence d'eau dans les fouilles, éboulement des parois, ...) et lors de la conception du projet (nécessité de drainage en phase chantier et en phase définitive, étanchéité, ...) »

L'auteur a donc prévu une fondation sur pieux ; le coût engendré par ce type de fondation a été intégré à l'estimatif de l'avant-projet.

- **Espace citoyen à Herquegies**
 - Une visite de la salle « Le Préau » a eu lieu le 9 mars dernier en présence du Bureau Moulin, de la commune et de la FRW. Franz Colbrant et Vincent Renard étaient également sur place. Le bureau Moulin va réaliser une esquisse qui pourrait être présentée à la CLDR fin juin.
- **Place d'Oeudeghien**
 - L'auteur de projet est le bureau Moulin. Une réunion de travail a eu lieu le 20 février avec la FRW et Laurent Louette. Une esquisse d'aménagement est en cours de réalisation. Elle pourrait également être présentée en juin.

4. Programmation des projets

➤ **Convention-faisabilité 2020 – Maison de village de Montroeuil-au-bois**

Suite à la réunion de travail en présence des futurs utilisateurs en novembre 2019 et sur base des résultats obtenus, la commune va pouvoir réaliser une esquisse et estimer le projet. Brigitte Thienpont explique qu'une réunion de guidance avec le service urbanisme de Mons a déjà eu lieu afin de connaître les grands principes d'aménagement autorisés. Mme Jumel restera la personne de référence pour le suivi de ce dossier.

Pierre Bourdeaud'huy a reçu récemment les coordonnées d'un contact à l'Evêché. Il contactera cette personne rapidement afin d'éclaircir le statut de propriété du terrain.

La FRW pourra ensuite mettre sur pied une réunion de coordination avec le SPW – ARNE (DGO3) et la commune.

➤ **Proposition d'une seconde convention-faisabilité 2020 – Aménagement de la ligne 86 en Pré-Ravel**

La commune de Leuze a décidé de réhabiliter l'ancienne ligne de chemin de fer 86 jusque Frasnes-lez-Anvaing.

De son côté, Frasnes-lez-Anvaing a budgété des crédits à raison de 400.000€ (dont 100.000€ de subsides dans le cadre de l'appel à projets « Mobilité douce » du Ministre Henry) mais ce montant ne permettra pas de réaliser l'aménagement sur l'ensemble du tronçon jusque l'ancienne gare.

Le Collège propose d'inscrire le complément nécessaire dans le cadre d'une convention faisabilité (fiche-projet CT07 – Créer une voie verte sur la ligne 86). La longueur restante serait d'un kilomètre.

Pour l'aménagement du tronçon de l'ancienne gare jusque Renaix, c'est le SPW Mobilité Infrastructures qui le prendrait en charge (2021 – 2023)

Brigitte Thienpont sollicite l'avis des membres de la CLDR. Ceux-ci sont favorables au projet et estiment qu'il peut faire l'objet d'une demande de convention en DR afin d'obtenir un 1^{er} tronçon Leuze – gare de Frasnes qui soit opérationnel pour les déplacements doux.

Ils précisent que la convention faisabilité pour la Maison de village de Montroeuil reste prioritaire pour 2020.

La commune négociera donc 2 projets en 2020 : la Maison de village de Montroeuil et l'aménagement d'un tronçon de la ligne 86 en pré Ravel.

➤ **Convention-faisabilité 2021 – Développer le logement pour jeunes couples (fiche-projet MT06)**

Projet déjà programmé par la CLDR en 2019.

Le but est de maintenir les jeunes dans l'entité afin de garantir la mixité sociale et générationnelle et de pérenniser les dynamiques villageoises.

5. Divers

➤ **Commission patrimoine**

Réunion de debriefing le 17 février 2020 (voir PV en annexe)

➤ **Charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines**

Le PNPC travaille actuellement à l'élaboration de sa charte paysagère. Dans ce cadre, un diagnostic a été rédigé et synthétisé sur de grands panneaux présentant les différentes aires paysagères du territoire. Le bureau d'étude a également proposé de premières recommandations pour les différentes zones. Les membres de la CLDR sont invités à prendre connaissance des panneaux et les amender au besoin. Par ailleurs, des post-it sont fournis afin que les participants puissent indiquer les enjeux et recommandations pour leur territoire.

Remarques des participants :

Remarques générales :

- La consultation citoyenne aurait été plus facile si les cartes avaient été faites en fonction des limites communales.
- Les points de repère telles que les routes et les grands axes devraient être plus marqués.
- Mauvaise intégration des bâtiments agricoles mais sur quels critères : volume, couleur, matériaux ?
- La sensibilisation des agriculteurs à l'intégration du bâti agricole peut se faire via des brochures, des conférences, etc.
- Qu'est-ce que le continuum arboré ?
- Prendre en compte le projet d'aménagement de la ligne 86 de Leuze à Renaix d'ici 2023 – subsides SPW et Développement rural

Panneau 3 – Plaine de la Rhosnes:

- Pré-Ravel/Ravel : importance de garder un couloir écologique ; laisser un rideau de végétation.

Panneau 4 – Campagne agricole d'Anvaing

- Rhosnes = trame bleue, couloir écologique mais attention à la qualité des eaux
- Importance de garder des zones humides (prairies ponctuellement inondées)

Panneau 5 – Campagne agricole de Celles

- Village de Cordes : valoriser la chapelle et l'ancienne fabrique de tabac « le chat qui fume ».

**Frasnes-lez-Anvaing : Compte rendu de la Commission Locale de
Développement Rural du 15 octobre 2020**

Maison de village d'Oeudeghien - 19h30

Présents

Mmes Geneviève Audenaerde, Christine Nachtergaele, Myriam Pollet (pour Michel Devos)
Ms Pierre Bourdeaud'huy, Franz Colbrant, Eric Delaunoy, Daniel Duquesne, Philippe Flamme,
Franck Goddefroy, André Houx, Rudy Kielemoes, Claude Michiels, Bernard Vanquickelberghe,
Stéphane Velghe.

Mmes Brigitte Thienpont et Mélanie Vandendriessche – Fondation Rurale de Wallonie

Invités :

Mrs Luc Moulin et Rodrigue Hayard, bureau d'architecture Luc Moulin

Excusés

Mmes Christelle Decaigny, Carine De Saint-Martin, Caroline Mercier, Michelle Roland et Chantal Voisin.

Ms Gatien Bataille, Michel Delitte, Michel Devos, Sébastien Dorchy.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 12 mars 2020;
- Présentation de l'esquisse d'aménagement de l'espace citoyen à Herquegies par le bureau Moulin ;
- Présentation des intentions d'aménagement de la place d'Oeudeghien et abords ;
- Conventions 2021 ; Maison de village de Montroeuil-au-Bois et tronçon de la ligne 86 ;
- Appel à projet – Wallonie cyclable ;
- Divers

1. Approbation du compte-rendu du 12 mars 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de l'esquisse d'aménagement de l'espace citoyen à Herquegies par le bureau Moulin

Le choix a été fait de raser le bâtiment dont la rénovation serait trop onéreuse. Tel qu'il est conçu, le nouveau bâtiment deviendra un point d'appel fort depuis la place. Son architecture est volontaire moderne et contemporaine de manière à attirer l'œil.

Le bâtiment est disposé au nord de la parcelle et une agora permettra une perspective sur la campagne environnante. Le bâtiment est prévu dans une tonalité de gris très clair, avec une toiture à double versants dans le même ton et deux toitures plates végétalisées, dont le rôle est double : isolation thermique et retenue d'eau.

Le bâtiment est en léger recul par rapport à la route de façon à pouvoir stationner une camionnette ou un food-truck près de l'accès réserve-cuisine. Au niveau de l'agora, un gradin végétalisé permettra d'organiser des petites manifestations ou du théâtre en extérieur et, potentiellement, d'accéder à la parcelle située à l'arrière pour laquelle la Commune envisage une acquisition future et la création d'une aire de jeu. En sous-sol seront placés un bassin d'orage et la citerne de gaz.

L'aménagement intérieur prévoit un hall d'entrée desservant un bar, la grande salle, un sas sanitaire et vestiaire, la cuisine prolongée par une réserve et le local technique ainsi que l'escalier menant au local d'archives à l'étage.

Une première esquisse a été présentée aux riverains le 24 septembre 2020 et plusieurs modifications ont été proposées :

- Coupler la réserve et la cuisine en un seul volume ;
- Prévoir un local pour la chambre froide ;
- Elargir la porte d'accès à la réserve ;
- Remplacer le vitrage intérieur entre la grande salle et le hall par une cloison coulissante.

Questions et remarques :

- Quelle est la capacité du chauffe-eau ? *200 litres*
- Quels sont les matériaux prévus pour le bar ? *Il est trop tôt pour le dire*
- Comment fonctionnera le chauffage ? *Par air pulsé*
- Quelle est la capacité du parking dans le village ? *Elle reste identique*
- Serait-il envisageable de coupler le chauffage à celui de l'église en prévoyant un compteur distinct ? *Cela peut être étudié mais la difficulté majeure sera le passage sous la voirie. Il faudrait aussi prévoir une citerne de plus grande capacité. A étudier.*
- Un local de stockage est-il prévu ? *Une cloison est prévue dans le fond de la salle pour créer un espace rangement qui peut être ouvert si besoin.*
- Les bornes sont-elles amovibles ? *Oui, de manière à pouvoir y mettre un food truck par ex. Par contre, dans aucun cas, cet espace ne doit servir au stationnement.*

- Quelle est la capacité de la salle ? *Elle sera plus grande qu'actuellement. Ndlr : 120m² en comptant l'espace de stockage.*
- Quelle essence est prévue pour la haie coté voisin ? *C'est du Charme. Cela peut encore être modifié, par exemple par une clôture de style Bekaert et du lierre.*
- Quelle est l'orientation ? *Les vitres sont plein sud, d'où la plantation d'arbres apportant de l'ombre.*
- La salle ne risque-t-elle pas d'être sombre dans le fond ? *Il faut en effet passer par de l'éclairage artificiel. Le choix a été fait de ne pas installer des coupoles, qui vieillissent mal et posent des problèmes acoustiques.*
- Quelle est la hauteur de la salle ? *Environ 3m*
- A-t-on prévu une bonne insonorisation ? *Oui, cela a été anticipé.*

La CLDR estime que le projet est de qualité, qu'il est esthétique et bien pensé.

3. Présentation des intentions d'aménagement de la place d'Oeudeghien et abords

Le périmètre du projet comprend la place, le contour de l'église et l'accès vers le sentier de randonnée et l'espace Leulier. Pour ce dernier, le choix a été fait de passer par le contour de l'église plutôt que par la ruelle, très enclavée dans l'habitation voisine.

Pour le contour de l'église, le projet viendra en complément d'un projet communal déjà en cours. Celui-ci prévoit de végétaliser davantage le cimetière, de supprimer une partie des tombes et de créer une zone de recueillement et un jardin des étoiles (cimetière d'enfants) afin de lutter contre le vandalisme. L'étude, menée en collaboration avec Xavier Deflorenne de la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire du SPW, est en cours.

Le projet prévoit de créer un passage plus marqué vers le contour de l'église et vers l'espace Leulier. Des pas japonais seront créés avec les pierres récupérées dans le cimetière tandis que l'accès depuis la place se fera par une rampe accessible aux PMR. Une partie des murs du contour de l'église seront abattus et/ou abaissés et les briques récupérées serviront pour faire des murs en gabions.

La place, dont les matériaux sont encore à définir, se prolongera jusque sur la rue du village de manière à marquer la traversée de la place. Les trottoirs seront traités en petits éléments pour faciliter les potentielles ouvertures des impétrants à l'avenir. L'espace sera scindé en une zone de stationnement (1 place PMR et 8 places traditionnelles), un espace-rue menant au cul-de-sac et une zone piéton comprenant un arbre majeur, un banc, une boîte à livres et un rack à vélos. Un cheminement minéral d'environ 1m sera intégré dans le cul-de-sac pour identifier le chemin de randonnée. Un effet de porte sera également prévu, à l'entrée du chemin.

Questions et remarques :

- Il faudra prévoir de baisser les marches de l'escalier menant à l'église.

- A-t-on anticipé la chute des feuilles de l'arbre principal ? *La plantation d'un arbre majeur va donner toute sa personnalité à la place et créer un appel fort depuis la rue du village. Néanmoins, si les riverains devaient le refuser, un luminaire pourrait le remplacer mais ne donnerait jamais le même rendu.*
- Peut-on prévoir une table de pique-nique sur la place ou sur le contour de l'église (+rack vélo) ? *Oui, cela sera ajouté.*
- La capacité de stationnement a fort diminué, cela risque d'être reproché par les riverains. *Lors des visites sur place, que ce soit en journée ou soirée, jamais plus de 9 voitures ont été comptées.*
- Peut-on prévoir du stationnement face à l'église ? *C'est envisageable mais cela va réduire la zone face au parvis de l'église, ce qui est dommage. De plus, il faut prévoir de la place pour le stationnement d'un corbillard.*
- Le stationnement est-il possible à l'espace Leulier ? *Oui, quand le jeu de balle n'est pas en cours.*
- Pourquoi ne pas avoir installé une fontaine à eau ? *Installer une fontaine est assez onéreux et demande des tests d'eau potable réguliers. De plus, la place est relativement fraîche toute l'année à cause de l'ombre portée par l'église.*
- Des ralentisseurs sont-ils prévus à la rue du village ? *Oui, comme la place est mise partout au même niveau, un plateau est créé au niveau de la rue du village pour rattraper la déclivité.*
- Pourrait-on prévoir que tous les impétrants passent dans un même conduit afin de faciliter les travaux et éviter les ouvertures successives ? *C'est une idée qui a déjà été abordée mais qui est plus compliquée qu'il n'y paraît.*
- La place donne une impression d'enfermement à cause des murs du cimetière. Serait-il possible de les supprimer ? *Non, le SPW est catégorique sur ce point, les murs doivent être gardés, en tout cas sur la droite de l'entrée de l'église.*

La CLDR estime que les idées émises lors de la visite de la place ont été respectées et que le projet est de qualité.

4. Conventions 2021 : Maison de village de Montroeuil-au-Bois et tronçon de la ligne 86

➤ Convention-faisabilité 2021 – Maison de village de Montroeuil-au-bois

Suite à la réunion de travail en présence des futurs utilisateurs en novembre 2019 et la réunion de guidance avec le service urbanisme de Mons, une esquisse et un estimatif ont été réalisés par le service Travaux de la Commune. Il est prévu de négocier le projet auprès du SPW – ARNE (DGO3) en novembre.

L'esquisse correspond en tous points aux demandes des utilisateurs. Le bâtiment aura une superficie de 430m² et est estimé à 940.000€ dont 680.000€ maximum pourront être subsidiés selon la nouvelle circulaire Développement rural.

Pierre Bourdeaud'huy explique avoir reçu l'accord de l'Evêché pour le bail emphytéotique et être en discussion avec l'agriculteur, locataire du terrain.

Les membres de la CLDR sont positivement étonnés du projet, ils estiment que c'est une belle surprise. Ils espèrent que le projet sera retenu comme tel au vu de la dynamique du village.

➤ **Proposition d'une seconde convention-faisabilité 2021 – Aménagement de la ligne 86 en Pré-Ravel**

La commune de Leuze a décidé de réhabiliter l'ancienne ligne de chemin de fer 86 jusque Frasnes-lez-Anvaing. De son côté, Frasnes-lez-Anvaing a budgété des crédits à raison de 400.000€ (dont 100.000€ de subsides dans le cadre de l'appel à projets « Mobilité douce » du Ministre Henry) mais ce montant ne permettra pas de réaliser l'aménagement sur l'ensemble du tronçon jusque l'ancienne gare. Le complément nécessaire sera sollicité dans le cadre d'une convention faisabilité (fiche-projet CT07 – Créer une voie verte sur la ligne 86) pour une longueur d'environ un kilomètre. Le budget estimé est de 320.000€.

Question de la CLDR :

- Pourquoi l'aménagement n'est-il pas prévu totalement en Ravel ? *C'est une question de moyens financiers disponibles à la DGO1.*

5. Appel à projet – Wallonie cyclable

Un appel à projet destiné aux Communes a été lancé afin de faciliter l'utilisation du vélo. La Commune peut obtenir jusqu'à 80 % des travaux subsidiés avec un plafond de subvention de 300.000 €. La décision de principe doit être envoyée au plus tard le 31 octobre. Les membres de la CLDR sont sollicités afin de savoir s'ils ont des suggestions d'aménagement.

Les membres de la CLDR proposent plusieurs idées, à savoir :

- La création d'une piste cyclable entre le centre de Frasnes et le rond-point des fourmis. Même s'il s'agit d'une route du MET (DGO1), la commune pourrait toutefois essayer d'obtenir un accord avec l'administration régionale comme indiqué dans le règlement de l'appel à projet ;
- La mise en place de bandes cyclables suggérées aux abords des écoles ainsi que des aménagements pour réduire la vitesse des véhicules ;
- La création d'une nouvelle piste VTT entre la rue des Monts et la rue de la Résistance à Saint-Sauveur.

La CLDR aborde également la vitesse dans les villages et agglomérations. Il est demandé de voir avec les autorités responsables (VIAS) s'il est possible de reculer davantage le panneau d'agglomération situé à la rue Du Quesne à Oeudeghien pour diminuer plus en amont la vitesse.

6. Divers

- **Appel à projet du Contrat de Rivière Escout Lys**

Cet appel est destiné aux écoles, structures locales ou particuliers qui ont des projets concernant l'eau. Toutes les infos sont disponibles sur le site www.crescautlys.be.

- **Démission de la CLDR**

Patrick Jouret a envoyé sa démission de la CLDR suite à son déménagement.

- **Gestion de la maison de village d'Oeudeghien**

L'installation de chauffage a été surdimensionnée, ce qui occasionne des frais fixes très importants tous les mois (location du compteur électrique industriel et des 2 compteurs d'eau). Avec la crise sanitaire, la salle n'a pas pu être louée et l'asbl ne peut plus payer les charges.

Une réunion avec la Commune, l'asbl et l'entrepreneur sera prévue très prochainement. Par ailleurs, la pose de panneaux photovoltaïques sera étudiée.

Le secrétariat
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président
Pierre Bourdeaud'huy